

# Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 16 décembre 2015

**Présidence : M. Jacques Morel, Syndic**

## **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2015
2. Planifications financières communales 2016-2020
3. Budget 2016
  - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
  - 3.2. Investissement et financement : achat terrain art. 556 RF CFF, Ch. de la Gare
  - 3.3. Investissement et financement : achat terrain art. 682 RF CFF, Ch. de la Gare - supplément
  - 3.4. Investissement et financement : aménagement Ch. de la Gare
  - 3.5. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Règlement relatif à la gestion des déchets – révision
5. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
6. Nouveau règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie
7. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 18 novembre 2015, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 18 novembre 2015
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 47 du 20 novembre 2015
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 107 dès le 4 décembre 2015, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 16 décembre 2015 avec 1'785 citoyens ayant le droit de vote. Au 16 décembre 2015, notre village compte 2'575 habitants.

M. le Président excuse M. Héribert Dousse, Conseiller communal pour son absence en raison d'un décès dans sa famille. Il excuse également M. Josef Hunkeler, Président de la Commission financière, absent pour des raisons de santé. Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Yann Pillonel (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Alexandre Salzmann
- Secteur 3 : M. Jean-Marc Schorderet
- Secteur 4 : M. Pascal Gendre
- Secteur 5 : M. Vincent Spicher

M. Vincent Spicher est nommé responsable du bureau de vote.

#### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **81 participants dont 81 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

### **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2015**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 6 mai 2015 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 Planifications financières communales 2016-2020**

M. Jean-Noël Gendre présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2016-2020.

M. Jean-Noël Gendre informe qu'il s'agit d'un outil de conduite du Conseil communal qui doit être mis à jour au moins une fois par année ; il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités.

Il doit intégrer les frais financiers de la planification des investissements. L'évolution des charges et revenus du fonctionnement n'est pas toujours facile à estimer (dépenses liées cantonales et régionales - modifications de bases légales – évolution de la population avec profils des nouveaux contribuables, etc...).

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2016-2020.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui devra donner son préavis.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage.

## **Point 3 Budget 2016**

### **3.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements**

Les budgets 2016 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 107.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 5'085.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de CHF 13'140'000.00.

### **3.2. Investissement et financement : achat terrain art. 556 RF CFF, Ch. de la Gare**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 107.

M. le Président passe la parole à M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications sur cet objet.

Cet objet concerne la surface nécessaire à l'élargissement du Chemin de la Gare. La Commune va se porter acquéreur de 1'100 m<sup>2</sup> prélevés sur l'Art. RF 556 propriété des CFF. Il s'agit d'une partie du talus situé entre la route et la ligne ferroviaire. Le propriétaire avait fait estimer la valeur de ce terrain par un expert local et dans ce cas-là également, la valeur a été estimée à un multiple de l'offre initialement soumise par la commune aux CFF. Sur ce dossier, de longues négociations ont permis de trouver un accord au prix de CHF 25.00/m<sup>2</sup>. La caisse communale n'aura pas à déboursier ces CHF 27'500.00 puisque l'achat sera financé par le promoteur du projet résidentiel du Clédard. En effet, dans le protocole d'accord conclu avec le promoteur, un montant est disponible pour une participation au financement des infrastructures d'accès au secteur du Clédard. Ainsi, il a été décidé d'utiliser cette source pour le financement. L'objet montre l'écart qu'il y a entre la valeur perçue d'un terrain et la valeur intrinsèque. En effet, l'expert privé mandaté par les CFF a basé son estimation sur la valeur qu'apporte la surface à la Commune alors que nous avons établi nos offres sur la valeur intrinsèque des terrains.

M. le Président remercie M. Martial Wicht pour ses explications. M. le Président informe que la Commission financière a établi un rapport pour les deux objets d'acquisition de terrain et que celui-ci sera lu à l'issue de la présentation de l'objet 3.3. Investissement et financement : achat terrain art. 682 RF CFF, Ch. de la Gare – supplément.

Le Président informe qu'il procédera au vote de ces deux objets après la présentation de l'objet 3.3 et que les discussions seront ouvertes avant la votation.

### **3.3. Investissement et financement : achat terrain art. 682 RF CFF, Ch. de la Gare - supplément**

Différentes explications sur ces deux objets ont été données dans l'Ecureuil 107.

M. le Président passe la parole à M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications sur cet objet.

Tout d'abord, il s'agit de la petite parcelle de 475 m<sup>2</sup> située le long du Chemin de la Gare. En effet, lors de l'Assemblée du 15 octobre 2014, l'achat de ce terrain, Art. RF 682, a été accepté.

A l'époque, le prix d'achat de CHF 100.00/m<sup>2</sup>, soumis au vote, était le résultat de la négociation avec les CFF formalisée par un projet d'acte notarié. Malheureusement, l'équipe de négociateurs des CFF ayant traité le dossier a changé. Le nouveau responsable a remis en cause le prix de cette transaction. Nos nouveaux interlocuteurs CFF ont élevé les prétentions à un multiple du prix précédemment convenu. Au terme des nouvelles négociations, la transaction a été conclue à CHF 200.00/m<sup>2</sup>. Ainsi, le Conseil communal doit soumettre ce nouveau montant à l'Assemblée communale. Cette surface sera propriété communale et permettra notamment d'aménager la place de la future gare. Toutefois, au vu des bonnes relations que le Conseil communal entretient avec le futur propriétaire de la surface Art. RF 399 (secteur du Clédard), il a négocié avec ce dernier une répartition du montant de l'achat.

In fine, la caisse communale déboursera le montant qui avait été accepté lors de l'Assemblée susmentionnée ; quant au montant additionnel de CHF 100.00/m<sup>2</sup> il sera assumé par le promoteur du secteur résidentiel du secteur du Clédard pour environ CHF 50'000.00.

M. le Président remercie M. Martial Wicht pour ses explications et passe la parole à M. Guy Rossier pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*3.2 Investissement et financement de l'achat d'une bande de terrain de l'art. 556 RF propriété des CFF sis au Chemin de la Gare. Cette surface se situe dans le talus de la ligne ferroviaire actuelle qui longe le chemin de la gare depuis la route de Romont jusqu'à la gare CFF actuelle.*

*Cette bande de terrain permettra l'élargissement du chemin de la Gare et la construction d'un trottoir pour sécuriser les piétons. Il facilitera la circulation sur ce tronçon qui sera très fréquenté dans le futur, notamment pour accéder au lotissement du Clédard.*

*La surface de cette emprise de terrain est de 1'100 m<sup>2</sup>. Ils seront détachés de l'art. 556 RF et vendu au prix de CHF 25.00/m<sup>2</sup>, ce qui représente un coût global de CHF 27'500. Le financement de ce montant sera assuré par le fond des infrastructures d'accès Le Clédard payé par le promoteur privé.*

*3.3 Investissement et financement de l'achat de terrain de l'art. 682 RF propriété des CFF situé au NORD de la station ferroviaire actuelle. Il s'agit du talus situé au SUD de la ferme du Clédard.*

*Ce lotissement est nécessaire pour accéder au futur garage souterrain du projet immobilier le Clédard. La surface de ce supplément de terrain est de 475 m<sup>2</sup> promis à l'époque à CHF 100.00/m<sup>2</sup>, il a été accepté par l'Assemblée communale du 15 octobre 2014. Comme il a fallu renégocier cet achat avec les CFF propriétaires, le nouveau prix a été fixé à CHF 200.00/m<sup>2</sup>, ce qui représente un coût de CHF 95'000, donc un supplément de CHF 47'500 qui sera payé par le promoteur privé du secteur résidentiel.*

*En conclusion, la Commission financière préavise favorablement ces 2 achats de terrain y compris leur mode de financement.*

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

- **M. Philippe Villos** demande qui paiera les aménagements au Chemin de la Gare. **M. Martial Wicht** lui répond que cette réponse sera donnée dans l'explication de l'objet 3.4.

→ En réponse à **M. Laurent Mousson** sur la question de connaître les chiffres de l'étude de circulation après la réalisation du projet du Clédard, **M. Martial Wicht** indique que les résultats de l'étude de circulation ont été publiés lors de la mise à l'enquête du PAD le Clédard. Il déclare également que ces chiffres seront commentés lors de la présentation de l'objet 3.4.

Au vu de l'insistance de certaines personnes dans les rangs de l'Assemblée à obtenir ces données avant la votation des objets, M. le Président cède la parole à M. Martial Wicht qui présente le slide de l'étude de circulation de l'objet 3.4 Investissement et financement : aménagement Ch. de la Gare.

L'étude démontre l'évolution du trafic au carrefour de la route de Romont – Fribourg – Onnens et la Gare avec des données de 2013 et celles projetées pour 2020.

M. le Président demande à M. Laurent Mousson s'il est satisfait avec cette réponse. Répondant par l'affirmative, **M. Laurent Mousson** demande ce qu'il en est du bruit avec cette nouvelle route de la Gare.

**M. Martial Wicht** répond que l'étude démontre que les normes sont respectées avec le bruit de la circulation pour les riverains. Le mur qui sera érigé coupera fortement le bruit du chemin de fer.

→ En réponse à **M. Laurent Mousson** sur la question de savoir si une ligne de bus sera mise en place, **M. Martial Wicht** répond par la négative mais qu'il a fallu donner un gabarit à la route de manière à ce qu'un bus articulé puisse circuler et faire demi-tour devant la Gare.

- **M. Olivier Pillonel** demande si pour financer la bande sur le talus pour surélever la route, c'est le même fonds alimenté par le promoteur jusqu'à concurrence de CHF 780'000.00.

→ **M. Martial Wicht** répond par l'affirmative en indiquant que celui-ci sera diminué de CHF 27'500.00.

- **M. Roger Stroude** relève la difficulté et la dangerosité à sortir de ce chemin sur la route cantonale et se demande s'il est prévu une autre voie de sortie.

→ **M. Martial Wicht** répond que l'étude démontre que l'on doit améliorer la visibilité. Avec la croissance du trafic sur cette route, le carrefour supportera toujours la circulation, ainsi nous répondrons toujours aux normes.

→ En réponse à **M. François Birbaum** qui demande ce qu'il adviendrait du projet si l'Assemblée venait à refuser l'aménagement de cette route, **M. Martial Wicht** répond que ce serait au détriment des usagers de la route qui n'auraient plus de sécurité sur ce tronçon. La fluidité du trafic en serait également péjorée.

Au vu de la tournure des discussions et des questions, M. le Président décide de passer directement à la présentation de l'objet 3.4 Investissement et financement : aménagement Ch. de la Gare. Ainsi, au terme de cette présentation, la Commission financière présentera son rapport et M. le Président procédera au vote des trois objets l'un après l'autre.

### **3.4. Investissement et financement : aménagement Ch. de la Gare**

M. le Président passe la parole à M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications sur cet objet.

La route sera éloignée de la limite de propriété des bordiers d'environ 75 cm ce qui est une amélioration appréciable par rapport à la situation actuelle. Pour ce type de trafic, selon les normes VSS, la route sera d'une largeur de 5.75 mètres et la bande de mobilité douce pour les piétons et vélos aura le minimum légal de 2.50 mètres.

La liaison entre la route cantonale et la gare ne fut pas construite pour absorber le trafic actuel. Aux heures de pointe, la cohabitation entre le trafic motorisé, les cyclistes, les piétons et les usagers du train n'est pas des plus aisées ; de plus, son infrastructure ne correspond plus aux normes de sécurité.

Aux inquiétudes de la population sur la vitesse au Chemin de la Gare, le radar pédagogique installé en permanence indique qu'à cette zone de 50km/h, la moyenne est de 33km/h.

La valorisation de notre halte ferroviaire ainsi que l'aménagement du secteur Le Clédard vont accroître les mouvements sur ce chemin. La mise en zone à bâtir de la parcelle située entre l'église et la gare est une excellente opportunité pour faire "grandir" ce chemin en une route capable d'absorber la croissance du trafic motorisé tout en assurant la sécurité des usagers l'empruntant par des moyens de mobilité douce. La route projetée se distançant des bordiers leur offrira une amélioration de la visibilité pour l'accès à la nouvelle infrastructure et par là même, assurera une meilleure sécurité pour l'ensemble des usagers. De plus, la présence d'un parapet du côté de la ligne CFF diminuera la perception des émissions sonores du train, surtout pour les bordiers.

La commune profitera de ces travaux pour mettre en séparatif les eaux claires et les eaux usées car il s'agit d'une obligation légale conformément à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, LAT.

La route de la Gare n'est pas une route de quartier et même si l'aménagement est partiellement financé par un promoteur, cette route restera publique, donc à l'usage de tous.

Un emprunt sera contracté pour assurer le financement de cet ouvrage qui représente un investissement de CHF 2'500'000.00. Jusqu'à concurrence d'environ CHF 200'000.00, la charge financière (amortissement, intérêts et estimation des charges d'exploitation) sera assurée par le fonds créé pour le financement des infrastructures du projet le Clédard. Ce fonds est alimenté par le promoteur dudit projet à hauteur de CHF 780'000.00. L'allocation de ces ressources a été réglée par contrat avec le promoteur.

Le Conseil communal invite à accepter cet investissement qui permettra d'améliorer la sécurité sur cet axe pour tous les usagers tant piétons, que cyclistes ou automobilistes. De plus, il respectera les exigences légales en matière d'émissions sonores et normatives afin d'absorber confortablement la croissance du trafic.

M. le Président remercie M. Martial Wicht pour ses explications et passe la parole à M. Stéphane Brodard pour le rapport de la Commission financière.

#### Rapport de la Commission financière

*La liaison entre la route cantonale et la gare ne permet plus de répondre adéquatement à la cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés. De plus, elle ne correspond plus aux normes de sécurité. Dans un futur proche, l'aménagement du secteur Le Clédard ainsi que la valorisation de la halte ferroviaire ne vont faire qu'accroître les problèmes actuels.*

*L'agrandissement du Chemin est nécessaire tant pour des raisons de sécurité que pour l'absorption du trafic actuel et futur. Des mesures particulières sont prévues pour favoriser la mobilité douce et aussi pour limiter les émissions sonores du train.*

*Le montant total de l'investissement représente une somme de CHF 2'500'000. La Commission financière préavise favorablement cette dépense d'investissement en notant que la charge financière sera assumée par le promoteur du Clédard jusqu'à hauteur de CHF 200'000. Elle recommande à l'Assemblée communale d'accepter cette dépense qui sera financée par un emprunt.*

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

→ En réponse à **M. Pascal Antille** qui demande quel revêtement est prévu au Chemin de la Gare, **M. Martial Wicht** répond qu'avec le concept de mobilité, la route devrait être en zone 20 ou 30 donc le revêtement serait classique.



- **M. Pierre-André Rolle** demande si la largeur de la route n'avait pas été suffisante, il aurait été possible de négocier 300 à 400 mètres de plus.

→ **M. Martial Wicht** répond que tout est calculé au centimètre près selon la configuration du talus, notamment avec le muret des CFF près des rails que la commune ne souhaitait pas reprendre.

→ En réponse à **M. Pierre-André Rolle** qui demande si cet investissement est lié au projet du Clédard, **M. Martial Wicht** répond qu'il y a deux éléments à prendre en compte. Une première phase est de changer l'affectation du terrain, actuellement en cours de réalisation. La seconde phase est relative au PAD du Clédard dont la mise à l'enquête est terminée. Dès lors, le processus peut se poursuivre et le promoteur pourrait commencer à construire. La mise à l'enquête récente concerne les bâtiments du Clédard. La condition dès lors est que l'élargissement de la route se fasse avant la construction des bâtiments.

→ **M. François Birbaum** demande si, avec cet investissement, il y a un risque dans les 3 à 5 ans d'avoir une augmentation des impôts. **M. Martial Wicht** répond par la négative.

- **M. Olivier Pillonel** demande à la Commission financière s'il y a un risque de hausse d'impôts et demande également au Conseil communal si un plan « B » a été prévu en cas de refus de cet investissement.

→ **M. Philippe Dobler** de la Commission financière répond que selon leur étude, il n'y a aucun risque de hausse d'impôt.

→ **M. Martial Wicht** complète qu'avec le budget d'investissement et des mécanismes de financement mis en place selon la stratégie du Conseil communal, il n'y a aucun risque de hausse due à cet investissement. Il n'y a pas de plan « B » et en cas de refus par l'Assemblée, on serait dans l'illégalité par rapport à la loi fédérale. Cela reste encore une route au centre du village qui est utilisée par les écoliers et les usagers du train et non pas construite seulement pour le projet du Clédard.

→ **M. Olivier Pillonel** ne conteste pas les aspects sécuritaires du projet mais plutôt la participation du promoteur qu'il juge dérisoire. A titre d'exemple, il cite la commune de Matran qui n'a jamais mis un seul centime dans l'aménagement d'une route. **M. Martial Wicht** réplique qu'il n'y a pas de comparaison entre une route publique du centre du village qui, de plus, dessert la gare et l'accès à un commerce comme Bauhaus. Pour visualiser les effets de la politique dont se réfère l'intervenant, il invite les membres de l'Assemblée à se rendre à la route de la gare à Matran pour la comparer avec l'objet présenté. Il complète que si c'était Bauhaus qui s'installait au Clédard, la route aurait été certainement financée en totalité par cette dernière société. Il relève qu'il faut savoir garder la proportion des choses qui ne sont pas comparables particulièrement entre les deux communes. **M. Jean-Noël Gendre** rappelle que dans la planification financière, il y a des mécanismes de financement qui ont été mis en place et que les tractations ont été discutées depuis plusieurs années. Il juge que les résultats des négociations sont bons et rappelle que cet accès profite aussi à la population notamment qui se rend à la gare. Elle desservira également la partie communale qui est prévue sur les 6'000 m<sup>2</sup> de la parcelle du Clédard acquise par la commune et qui verra s'installer l'administration

communale, la crèche ou encore l'accueil extra-scolaire ainsi qu'une halle polyvalente. Il y a aussi un concept de mobilité douce tout au long du village et qui profite à tous. Le projet du Clédard « Vivre avec services » est attendu par la population et M. Gendre rappelle encore une fois qu'il n'y a pas de risque financier avec l'investissement présentement discuté.

→ En réponse à **M. Jean-Marc Schorderet** qui demande si l'accès sera garanti pendant la durée des travaux, **M. Martial Wicht** confirme que oui.

→ **M. Michel Simon** demande si dans l'éventualité du déplacement de la gare, l'accès est également prévu. **M. Martial Wicht** répond que la place de la gare restera comme elle est actuellement mais que l'accès aux nouveaux quais par l'Allée des Cheminots se fera par la mobilité douce.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote des trois objets.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (77 oui / 2 non / 2 abstentions), l'investissement et le financement de l'achat du terrain 556 RF CFF, Ch. de la Gare pour un montant de CHF 27'500.00.**

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (77 oui / 1 non / 3 abstentions), l'investissement et le financement de l'achat du terrain art. 682 RF CFF, Ch. de la Gare – supplément pour un montant de CHF 47'500.00.**

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (74 oui / 4 non / 3 abstentions), l'investissement de CHF 2'500'000.00 prévu pour l'aménagement du Chemin de la Gare. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.**

### **3.5. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements**

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour les explications données sur les budgets. Avant le vote final sur le budget 2016, il passe la parole à M. Philippe Dobler pour le rapport de la Commission financière.

#### *Rapport de la Commission financière*

*Le 24 novembre dernier, la Commission financière s'est réunie avec des représentants du Conseil communal et de l'administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement élaborés par le Conseil communal pour l'année 2016.*

### Budget de fonctionnement

*Le budget en question vient de vous être présenté. Etabli avec la prudence requise, il permet de noter une hausse des charges d'environ 600'000.- Frs, compensée heureusement par une augmentation des revenus d'un même montant.*

*La plupart des augmentations observées dépendent d'engagements de la commune que le Conseil communal ne peut maîtriser seul, notamment en ce qui concerne les charges relatives à l'aide sociale, aux structures de la petite enfance, aux homes médicalisés, aux frais de l'aide aux soins à domicile ou encore à la participation au CO. Dans le domaine des transports et communications, les travaux d'entretien des routes représentent un poste de charges en nette augmentation par rapport aux années passées.*

*L'évolution des coûts relatifs à la gestion des déchets et des eaux usées devrait amener le Conseil communal à quelques réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contribuables.*

*Divers postes budgétaires sont en sensible diminution, notamment en ce qui concerne l'école infantine, les bâtiments de l'Aigle Noir et du complexe communal.*

*Comme indiqué plus haut, les recettes prévues sont elles aussi en augmentation, ce qui permet au Conseil communal de boucler le budget de fonctionnement du prochain exercice dans les chiffres noirs. De l'avis de la Commission financière, les finances du ménage communal sont en bonne santé, ce qui est plutôt réjouissant compte tenu des projets de développement de la commune dont les habitants sont régulièrement tenus informés.*

### Budget d'investissement

*Pour l'année 2016, le Conseil communal présente un ambitieux programme d'investissements pour un total de près de 14 mio Frs.*

*Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés.*

*Pour le reste, la commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée communale, comme l'ont été les diverses propositions soumises à votre approbation au cours de cette Assemblée.*

*En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget 2016 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.*

**M. le Président** remercie la Commission financière pour son rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

➔ A la question de **M. Joseph Emmenegger** sur la somme de CHF 20'000.00 au budget de fonctionnement pour les Voies Tinguely, **M. le Président** répond que

pour la commémoration des 25 ans du décès de Jean Tinguely, la commune participe à ces festivités entre autre avec les voies Tinguely. **Mme Luigia Lopez** précise que les voies Tinguely ont été imaginées avant que la commune se soit greffée aux festivités Tinguely 2016. Il est prévu de créer deux parcours et de renommer les passages de mobilité douce constitués de chemins et de sentiers qui traversent notre village par les noms de sculptures de Tinguely. L'idée est de réaliser des supports présentant ces sculptures par des artistes de notre région en y intégrant des images ou des noms de sculptures de Jean Tinguely.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2016 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

**Budget de fonctionnement (excédent de produits de CHF 5'085.00)**

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité.**

**Budget des investissements (excédent de charges de CHF 13'140'000.00)**

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2016 est accepté à la majorité (80 oui / 1 abstention).**

M. Jean-Noël Gendre remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et remercie la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

M. le Président remercie M. Gendre pour l'élaboration de ces budgets mais également ses collègues du Conseil communal.

**Point 4 Règlement relatif à la gestion des déchets – révision**

M. Etienne Devaud présente cet objet à l'aide de documents sur le beamer.

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 107. Ce règlement était disponible sur le site internet et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale.

En préambule, M. Etienne Devaud tient à remercier le comportement de la population pour ses efforts dans le tri. Malgré la hausse de la population, les coûts restent stables.

En octobre 2013, le passage à la taxe au poids et la fin des sacs payants a été approuvé par les citoyens. En octobre 2013, le modèle type du Service des communes est publié, avec de nouvelles exigences. Le Conseil communal a alors soumis aux services cantonaux, en plusieurs étapes, les modifications demandées. Il en a profité aussi pour préciser quelques points après deux ans de fonctionnement.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une nouvelle répartition des charges entre la taxe fixe et la taxe au poids sera effectuée et n'augmentera pas la dépense des ménages. La taxe de base passera de CHF 80.00 à CHF 40.00 par personne. Les commerces, les associations, les indépendants paieront aussi une taxe forfaitaire annuelle de CHF 40.00. Les étudiants jusqu'à 25 ans en sont exemptés. Les couches ne sont pas pesées. La taxe au poids quant à elle passera de CHF 0.30 à 0.45 le kg TTC.

M. Jean-Noël Gendre tient encore à informer que dès l'année prochaine, il y aura un changement dans la facturation. Les taxes pour les ordures et la taxe non-pompier pour l'année en cours seront facturées en novembre basées sur le Contrôle des habitants au 1<sup>er</sup> novembre. Toutefois, au printemps 2016, ces deux taxes seront facturées pour l'année 2015 basées sur les règlements en vigueur au 31.12.2015. Cette mise à jour de cette facturation permettra, dès l'automne 2016, de facturer les taxes dans l'année en cours y relative.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

→ A la question de **M. Pascal Antille** si une économie sur les transports pouvait être réalisée en brisant les bouteilles ou en compactant l'aluminium, **M. Etienne Devaud** répond que non, qu'il n'y aurait pas d'économie puisque ce travail nécessiterait plus de personnel et de machine. On transporte des kg et non pas de l'air.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (80 oui / 1 non) la révision relative au règlement sur la gestion des déchets.**

## **Point 5 Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 107. Les statuts étaient disponibles sur le site internet et pouvaient être commandés auprès de l'Administration communale.

La présente modification des statuts de l'ACSMS poursuit un double but :

Elle est, en premier lieu, destinée à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014, établis par l'expert mandaté par le Comité de direction, M. Gérald Guillaume.

Parmi ces mesures, figure la création d'un poste de directeur ou de directrice général(e), chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS. On vise ici les services qui seront désormais centralisés (ressources humaines, finances et comptabilité) et les institutions affiliées ou partenaires de l'ACSMS (home médicalisé de la Sarine, foyer de jour, service d'ambulance de la Sarine, aide et soins à domicile). Or, la création de ce poste nécessite, d'une part, que l'organisation de ces institutions ainsi que les compétences du comité de direction soient revues. En particulier, l'intégration de l'aide et des soins à domicile au sein de l'ACSMS entraînera la

dissolution de la Fondation qui, jusqu'ici, assumait cette tâche dans le district. D'autre part, les changements statutaires intervenus ces dernières années, auxquels s'ajoutent ceux qui sont proposés aujourd'hui, rendent difficilement compréhensible la lecture des clauses d'ordre financier. Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers seront désormais regroupées et simplifiées, sans que les principes applicables jusqu'à ce jour ne soient remis en cause. Ainsi, la clé de répartition des frais d'exploitation et des frais financiers reste la même (sous réserve de la correction d'une erreur concernant la répartition des frais de fonctionnement de la Commission de district pour les soins et l'aide à domicile, qui obéira désormais à la clé de répartition générale). Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulance et de l'ancienneté du HMS, il est en revanche proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de CHF 13'000'000.00 à CHF 30'000'000.00.

En second lieu, il s'agit de profiter de cette modification pour entreprendre le toilettage des statuts sur certains points. Il en est ainsi du nom et des buts de l'ACSMS.

M. le Président ouvre la discussion sur ces objets.

- **M. Pierre-André Rolle** demande si ces changements de statuts s'appliquent à la Résidence St-Martin à Cottens.

→ **Mme Isabelle Varenne** répond que la Résidence St-Martin est une fondation qui est totalement autofinancée et qui n'est pas à la charge de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).**

## **Point 6 Nouveau règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels - approbation**

Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 107. Le nouveau règlement et la convention intercommunale étaient disponibles sur le site internet et pouvaient être commandés auprès de l'Administration communale.

M. Bernard Kolly, Conseiller communal en charge des pompiers, présente cet objet à l'aide de documents sur le beamer.

Depuis à peu près 15 ans, l'alarme journalière (Groupe 183) est donnée en même temps aux trois CSP d'Avry, Matran et Neyruz, l'une des raisons étant l'évolution de nos villages vers un état de "village dortoir". La collaboration pendant les interventions journalières fonctionne parfaitement et elle a abouti à la mise sur pied de cours de cadres communs à partir de 2003.

Dès 2012, les exercices pour la protection respiratoire (PR) des trois CSP ont lieu ensemble, l'une des raisons étant une meilleure cohésion du groupe PR. A la même période, plusieurs départs de pompiers ont provoqué un manque de personnel important dans chacun des trois CSP. A la fin 2012, une première période de dégradation au niveau de l'effectif des pompiers a été observée. Pour exemple, le CSP Matran, après la démission de son commandant, s'est trouvé sans responsable PR ni commandant remplaçant durant la journée. Le CSP d'Avry a vu la démission du commandant et du commandant remplaçant, et le CSP Neyruz est resté avec uniquement deux officiers, sans commandant. Il a dû être remédié à cette situation inhabituelle rapidement, afin de ne pas se trouver dans la position d'être mis sous tutelle par l'ECAB. Ainsi ont débuté des discussions actives sur la collaboration des trois CSP et la planification commune de tous les exercices du corps et de la PR.

En août 2013, un premier débat sur une collaboration officielle a eu lieu à Matran. Parmi les participants, les conseillers communaux, les commandants et commandants remplaçants des trois CSP. En septembre 2013, les trois États-majors des communes ont été convoqués. Pendant le mois d'octobre 2013, deux séances d'Etat-major se sont tenues à Matran avec comme objectif une discussion cadre sur la future collaboration officielle, telle que demandée par l'ECAB, et la création du futur « CSPi M.A.N ».

Lors de l'Assemblée communale du mois de décembre 2014, les citoyennes et citoyens de Neyruz ont accepté un budget d'investissement pour le futur CSPi. Pour officialiser définitivement la création du nouveau corps de sapeur-pompier, il a été nécessaire d'adapter le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que de rédiger une convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels entre les communes d'Avry, Matran et Neyruz.

Dans le règlement, il est stipulé que toutes personnes soumises à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporées paient une taxe d'exemption annuelle maximale de CHF 80.00. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la taxe non pompier passera de CHF 40.00 à CHF 55.00.

Dès lors, le Conseil communal demande l'approbation du nouveau règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels.

M. le Président remercie M. Bernard Kolly pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité (80 oui / 1 non) le nouveau règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale**

relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels.

## Point 7 Divers

**M. le Président** relate le récent article dans le journal « La Liberté » sur le dézonage à effectuer dans notre village. Il passe la parole à M. Martial Wicht pour des explications plus objectives sur ce sujet.

M. Martial Wicht rappelle la nouvelle loi sur l'aménagement (LAT) a pour objectif de réduire les surfaces à bâtir et de densifier les zones existantes. Le canton doit lui-même procéder à l'établissement du plan d'aménagement cantonal. Il y a eu tout un travail effectué par le canton avec pour objectif de mettre le territoire cantonal en conformité avec la LAT.

Les modalités d'application du nouveau régime de la LAT ne sont pas encore totalement connus. Dans l'ancien régime, celui qui prévalait avant la votation sur la LAT, une commune pouvait mettre au plan de zone un pourcentage de ce qui avait été construit durant les 15 dernières années. A cela, il y a des bonus ou des malus selon la situation de la commune. Dans le cas de l'article de la Liberté, Neyruz avait été considéré comme ayant toutes les surfaces annoncées dans la révision générale du PAL comme étant effectivement en zone, ce qui n'est évidemment pas le cas. De ce fait, il y aurait trop de surfaces mais ce n'est pas le cas, précise Martial Wicht, car ces surfaces excédentaires ne le sont que sur le papier.

Actuellement, il y a des parcelles à bâtir dans notre commune qui sont sans projet de construction. De ce fait, elles pénalisent la commune car elles condamnent des mises en zone ailleurs sur le territoire communal où des propriétaires seraient intéressés de construire. Martial Wicht de poursuivre, en précisant que la réalité est toute autre que celle décrite dans la Liberté. Les données du journaliste comprenaient effectivement toutes les surfaces qui ont été mises dans le plan d'aménagement ainsi que celles non construites. En appliquant la règle des besoins sur 15 ans il a constaté qu'il y avait un excédent. La commune a demandé à l'urbaniste de la commune de procéder à un calcul qui donnerait droit à mettre en zone une surface d'environ 160'000 m<sup>2</sup>, ce chiffre devant être confirmé par les services de l'Etat.

Martial Wicht précise, qu'il faut distinguer les types de zone, car la règle des 15 ans prend en compte les types de zone. Il souligne que le point d'interrogation dans notre commune est la zone industrielle de la Villeyre. En effet, la règle des 15 ans ne permet pas de disposer d'une telle surface industrielle. Pour conclure, il remet en cause l'exactitude de ce qui a été écrit dans la Liberté, à savoir dézoner 90'000 m<sup>2</sup>.

Il précise également que les surfaces non construites sont pénalisantes pour la commune, si elles ne sont pas construites dans un délai rapproché, il y a un fort risque qu'elles retournent à la zone agricole, même si le gain pour l'agriculture n'est pas pertinent.

→ **M. le Président** communique que l'Administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, à savoir du jeudi 24 décembre 2015 jusqu'au lundi 4 janvier 2016, jour de reprise. S'agissant de l'ouverture de la déchetterie et de l'utilisation du compacteur pendant les fêtes de fin d'année, toutes les informations



sont indiquées sur les affiches aux tableaux d'affichage. La déchetterie sera fermée les jeudis 24 et 31 décembre 2015 mais ouverte les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016. La prochaine Assemblée des comptes est d'ores et déjà fixée au mercredi 13 avril 2016.

→ **M. Rémy Gendre**, qui était candidat au Conseil national, souhaite remercier toutes les personnes qui ont voté pour lui. Il souhaite connaître une date pour la pose du revêtement phono-absorbant. Au vu de l'augmentation du nombre d'habitants et de l'utilisation des flexicards de la commune, il demande à ce que 3 à 4 flexicards soient mises en vente au lieu des 2 actuellement. Au sujet de la traversée de la commune, **M. Martial Wicht** précise qu'un planning a été élaboré avec l'Etat, à savoir que dans un premier temps, il faut prévoir le changement des conduites, puis les aménagements des accotés. Pour le remplacement du tapis, le délai est fixé à 2018. Ce délai est impératif, puisqu'au-delà les subventions fédérales tomberont. Dès lors, il est prévu de réaliser le changement des conduites dans un délai de 12 à 18 mois et de poser le phono-absorbant pour le fin 2017, début 2018.

**M. le Président** informe que nous avons droit de vendre 5 flexicards et que ce sujet sera discuté prochainement en séance du Conseil communal.

→ **Mme Setti Genoud** rejoint la proposition de M. Gendre d'augmenter le nombre de flexicards mais souhaiterait que les neyruziens puissent les commander prioritairement. **M. le Président** confirme que ce sujet sera discuté en séance du Conseil en tenant compte de la remarque de Mme Genoud.

→ **M. Setti Genoud** revient sur une précédente demande faite en Assemblée sur les modifications prévues pour les quais de la gare. **M. Martial Wicht** informe que les CFF travaillent actuellement sur le déplacement de la halte et il est prévu de réaliser toutes les commodités. Le délai final de réalisation est prévu en 2023 ; Neyruz n'est pas prévu dans le premier planning fixé dans les 3 ans. Il faut espérer les travaux dès 2018.

→ **M. Pascal Antille** souhaiterait connaître les statistiques de vitesses obtenues par les radars pédagogiques, notamment les vitesses à la route du Marchet. **M. Martial Wicht** répond qu'hormis quelques excès, la limite de vitesse est globalement respectée selon la norme V85 (vitesse en-dessous de laquelle circulent 85% des usagers de la route mesurée). Il est envisageable de publier la statistique de cette vitesse sur la base de la règle V85.

→ **M. Axel de Montmollin** trouve qu'il n'est pas normal d'autoriser le dépôt longue durée de bennes sur la place le long du Bois des Morts. Cela pénalise les entreprises qui doivent décrocher leur remorque pour une livraison et qui ne trouvent pas de place. **M. le Président** répond qu'il ne pas évident de traiter cet objet en l'absence d'une interdiction de stationner. Il tiendra compte de la remarque faite.

→ A la question de **M. Béat Galley** qui demande si le Conseil communal a déjà envisagé un Conseil général (CG) alors que la population atteint presque 2'600 habitants, **M. Jean-Noël Gendre** répond qu'il souhaiterait personnellement un CG mais que le Conseil communal ne partage pas forcément son avis. Selon lui, le CG est un véritable législatif avec peut-être l'inconvénient d'être plus politisé. Il rappelle que la récolte de signatures peut se faire par les citoyens.

→ **M. François Birbaum** propose d'avancer l'heure de l'Assemblée communale à 19h30 au lieu de l'habituel 20h15. **M. le Président** propose d'en discuter au sein du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 23h00.

**Le Président :**  
**M. Jacques Morel**

**Le Secrétaire :**  
**M. Christian Stucky**